

DELIBERATION
du Conseil Académique
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026 – 28/04/2026 - 2

*Approbation des Graduate Programmes dans le cadre de
l'appel à manifestation d'intérêt 2026*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 84 Membres en exercice : 84 Quorum : 42 Membres présents : 24 Membres représentés : 15 Total : 39	Refus de vote : 0 Abstentions : 0 Suffrages exprimés : 39 Pour : 39 (unanimité) Contre : 0
--	---

La Conseil Académique de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve la création et le renouvellement des programmes suivants au sein des Graduate Schools suite à l'appel à manifestation d'intérêt 2026, conformément à l'avis du comité de pilotage**

Nouveaux projets :

- La ville durable
- DATE – Devenir ambassadeur de la transition écologique
- « MAKING SCENES » Graduate Program in Visual & Material Cultures, Theatre & Performing Arts
- Renforcer l'éthique et l'intégrité académique dans la recherche actuelle : promouvoir des pratiques responsables à l'ère de l'IA

Renouvellement :

- Adaptations
- Vulnérabilités et humanités dans les soins
- Movement signals and AI
- Voyage méthodologique en sciences humaines et sociales – Ecole de la donnée
- Etudes de genre en sciences humaines et sociales
- Innovation : Sciences, Economie, Discours (ISED)
- Numerical climate
- Ethique de la recherche et de l'expertise

Dijon, le 30 avril 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement